

CQP Peintre anticorrosion.

RNCP6036 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	254
Code(s) ROME	H3404
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3107 — Bâtiment et travaux publics
Date d'échéance	29/11/2019

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT · SIRET : 78466864200019

Commissions paritaires nationales de l'emploi conjointes du bâtiment et des travaux publics (CPNE conjointes du BTP) - Fédération française du bâtiment (FFB)

<http://www.metiers-btp.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le peintre anti corrosion réalise sur chantier ou en atelier, à partir des directives de sa hiérarchie et au sein d'une équipe, des opérations de traitement de surface: - prépare les surfaces à traiter, par décapage par projection d'abrasif sec ou humide ou d'autres substrats (grenaille métallique, sponge-jet,...)

- applique les revêtements de peinture (à la brosse, rouleau, pistolet) en toute épaisseur (liquide, auto-lissant, application de revêtement spéciaux, métallisation,...).

Responsable de la bonne exécution de travaux courants en peinture anti corrosion, il veille à son auto-contrôle et peut être amené ponctuellement à prendre certaines initiatives. Il exécute les travaux qui lui sont confiés dans le respect des règles professionnelles, de la Qualité, de la Prévention et de la Sécurité

COMPÉTENCES ATTESTÉES

les travaux de peinture anticorrosion sont réalisés lors de chantier qui peuvent être exécutés dans des conditions et milieux souvent complexes (travaux en hauteur, à l'extérieur, en milieu occupé...). ils requièrent une parfaite maîtrise des matériels à mettre en œuvre ainsi que la connaissance du procédé à utiliser dans le respect des règles d'assurance qualité et environnement. le chantier est généralement réalisé en petite équipe et il nécessite une pleine connaissance et application des consignes de Santé, Sécurité et Environnement.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les activités des entreprises de peinture industrielle sont issues aussi bien d'entreprises du secteur privé que public qui ont en commun des critères d'exigence et de qualité extrêmement précis : Industrie : chimie, agro-alimentaire, pétrochimie, sidérurgie...

Ponts et ouvrages d'arts

Energie nucléaire, Thermique

Transport (SNCF, RATP,...)- Equipements routiers - Marine, plate-forme off-shore – Equipements collectifs (pylônes,

réservoirs, silos) – Equipements portuaires – Aéronautique...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

ouvrier professionnel peintre anticorrosion / niveau II - CCN des Ouvriers du Bâtiment

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 069 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (31 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	D2X32 — Ouvriers de la peinture et du traitement de surface · tension 5/5 (Très élevée) D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 604
Jugés difficiles à recruter	61 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	D2X32 — Ouvriers de la peinture et du traitement de surface D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

la composition du jury est identique, quelle que soit la situation d'évaluation en fin de cursus ou en VAE. le jury nomme le président parmi ses membres, en début de séance.

Le jury est paritaire. Il est composé de 4 membres (1) issus du milieu professionnel de la PEINTURE INDUSTRIELLE, répartis comme suit :

- 2représentants employeurs, connaissant le métier de peintre anticorrosion
- 2 représentants salariés, connaissant le métier de peintre anticorrosion

Les professionnels, employeurs et salariés, membres du jury, sont désignés par le GEPI dans le cadre du dispositif d'évaluation des compétences requises par le CQP. ils apportent, notamment, la connaissance concrète des situations de travail.

(1)-Le jury peut être ramené exceptionnellement à 2 membres (1 représentant employeur – 1 représentant salarié) si le nombre réduit de candidats le justifiait.

- Aucun membre du jury ne peut voter pour un candidat de sa propre entreprise

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 29/11/2019

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP35586

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
GEPI

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6036/>